

Projet Pédagogique 2025-2026



**LES POTES DE
L'AVENTURE**

**L'LSLE-SUR-SEREIN
PRECY-LE-SEC**

Table des matières

A quoi sert le projet pédagogique ?	3
1. Présentation de l'organisateur	3
1.1. La Communauté de Communes du Serein	3
1.2 Les accueils de loisirs.....	4
1.3 Les objectifs du projet éducatif	5
2. Présentation de l'accueil de loisirs : Les potes de l'aventure	5
Pendant les temps périscolaires	5
Pendant les vacances	5
2.1 Les espaces disponibles	6
2.2 La place de l'enfant, le public	7
2.3 L'accueil des enfants à besoins « spécifiques »	9
2.4 L'accueil des enfants de moins de 6 ans.....	10
3. L'équipe pédagogique	11
Les stagiaires	13
4. Le fonctionnement de l'ALSH	14
4.1 Les objectifs.....	14
4.2 Les activités	15
Les activités sportives et physiques	15
4.3 Journée type	15
Accueil périscolaire :	15
Site Isle sur Serein	15
Site Précý le sec.....	16
Les séjours.....	17
5. La sécurité	18
5.1 Enfance en danger et signalement.....	18
5.2 Prévention incendie	19
5.3 Prévention intrusion malveillante	19
5.4 Hygiène alimentaire	19
6. La santé	19
7. Evaluation du projet pédagogique	20
7.1 Fréquence	20
7.2 Critères d'évaluation	20

L'accueil de loisirs constitue un élément structurant de la politique enfance jeunesse portée par la Communauté de Commune du Serein. Sa fonction au sein du territoire, au-delà d'être un mode de garde, est d'offrir à tous les enfants des activités de loisirs, d'avoir accès à l'art, la culture mais également d'encourager le lien social. A travers les pratiques pédagogiques menées, l'accueil de loisirs s'inscrit dans une dynamique d'éducation populaire favorisant l'émancipation des enfants et des jeunes, la construction de leur esprit critique, l'acquisition de connaissances, de savoir-faire et de compétences psychosociales. In fine, l'accueil de loisirs joue un rôle majeur en matière éducative et il est donc essentiel que les projets menés s'inscrivent dans une dynamique de cohérence et complémentarité éducative territoriale. La diversité et complémentarité de l'éco système éducatif doivent permettre à chaque enfant de grandir, de se construire et de devenir le citoyen de demain.

A quoi sert le projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil. Il résulte d'une préparation collective et traduit un engagement d'une équipe pédagogique. Il met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur et en précise les conditions de réalisation. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Les projets pédagogiques du Serein sont issus d'un travail collectif mené à l'échelle du service Enfance Jeunesse. Certaines thématiques sont harmonisées dans une logique de culture éducative commune. En revanche, les objectifs pédagogiques et leurs déclinaisons appartiennent à chaque équipe, afin que chaque site d'accueil conserve son identité.

1. PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR

1.1. La Communauté de Communes du Serein (CCS)

La Communauté de Communes du Serein a été créée le 1^{er} janvier 2014 et est issue de la fusion des Communautés de communes Nucérienne, de la Haute Vallée du Serein et de Terre Plaine. Située entre deux bassins de vie, le Tonnerrois et l'Avallonnais, la CCS est dotée d'un patrimoine architectural et naturel très riche, avec notamment les communes de Noyers et Montréal. Elle regroupe 35 communes rurales et est composée de 7 110 habitants et s'étend sur 570 km².

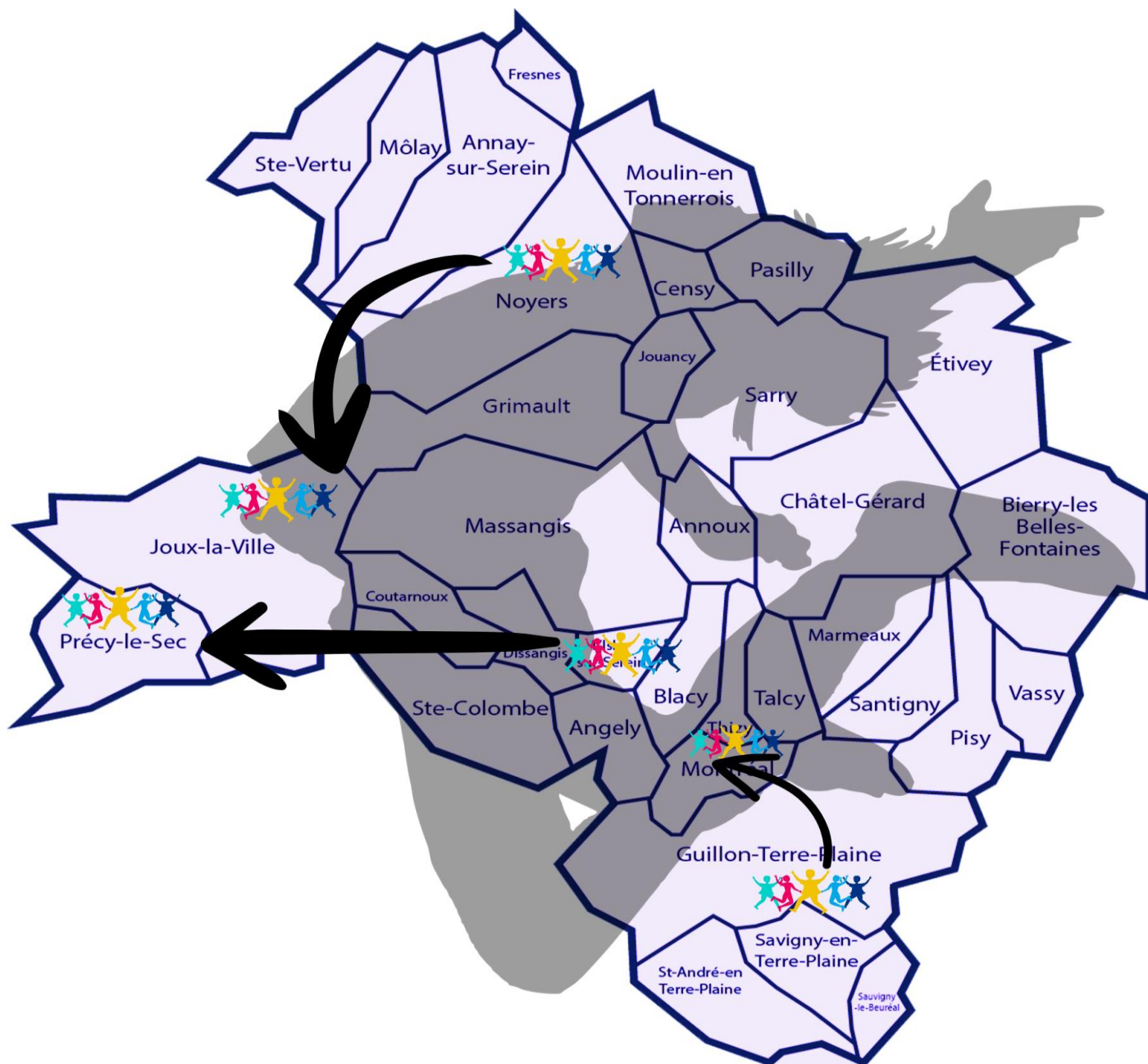
Les statuts de la CCS intègrent une compétence action sociale basée autour de plusieurs axes dont la politique Enfance Jeunesse :

▪ **Enfance jeunesse - mise en place, gestion et organisation des services périscolaires.**

- organisation et financement d'activités de loisirs, culturelles et sportives à destination des enfants dans ou hors du temps scolaire.
- mise en place, équipement, gestion et organisation des centres de loisirs.
- mise en place, gestion et organisation des NAP (nouvel accueil périscolaire prévu par la réforme scolaire).
- relais d'Assistante Maternelle : financement, mise place, équipement, animation et fonctionnement d'un RAM avec plusieurs pôles.
- réalisation et financement d'action de sensibilisation au métier d'assistante maternelle.
- soutien financier, administratif, technique à la création des maisons d'assistantes maternelles (MAM)
- création, entretien, gestion et organisation de crèches intercommunales
- création, entretien, gestion et organisation de Maisons d'Assistantes Maternelles.

1.2 Les accueils de loisirs

La CCS a choisi de mettre en place 3 accueils de loisirs multisites afin de répondre au mieux à la demande des familles dans une dynamique de proximité :



1.3 Les objectifs du projet éducatif

Les objectifs éducatifs fixés par l'organisateur sont déclinés au sein de l'ensemble des structures de loisirs du territoire à travers le projet pédagogique. Chaque structure définit des objectifs pédagogiques et opérationnels en fonction du public accueilli, de son environnement, des moyens alloués ainsi que des projets que l'équipe d'animation souhaite porter.

Les objectifs éducatifs sont les suivantes :

- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif de qualité et cohérent en impliquant l'ensemble des acteurs
- Permettre l'accès aux loisirs éducatifs afin de contribuer à l'épanouissement des enfants
- Favoriser le vivre ensemble et permettre aux enfants de devenir les citoyens de demain

2. PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS : LES POTES DE L'AVENTURE

L'accueil de loisirs les Potes de l'Aventure est déclaré en accueil de loisirs multi sites durant le temps périscolaire et regroupe le site de L'isle sur Serein et Précy le Sec. Le fonctionnement est le suivant :

	Péri Matin	Temps méridien	Péri soir	NAP	Mercredi matin	Mercredi am	vacances
Isle sur Serein							
Précy le Sec							

Pendant les temps périscolaires

Les temps d'accueil périscolaires doivent permettre aux enfants de jouer, de se ressourcer, de se détendre ou de se défouler. L'équipe d'animation met tout en œuvre pour que les temps d'accueil périscolaire s'articulent au mieux avec l'école afin de favoriser les apprentissages des enfants et leur réussite scolaire.

Pendant les vacances

Afin de permettre à tous les enfants d'être acteurs de leurs vacances et de favoriser leur autonomie, le projet pédagogique repose sur la libre circulation des enfants. L'enfant peut choisir de participer à une activité et changer lorsqu'il le désire. Une thématique par période est proposée par les animateurs. Celle-ci sera ponctuée par un événement organisé par les enfants qui le souhaitent. Les animateurs accompagnent et soutiennent les enfants dans l'organisation de cet événement. L'équipe pédagogique souhaite également que les enfants puissent vivre leurs vacances selon leurs envies. Faciliter l'accès aux jeux et au matériel afin que l'enfant puisse se servir puis ranger seul, installer des pictogrammes sur le mobilier afin qu'il puisse circuler et s'orienter sereinement lui permettront de développer son autonomie. La configuration de l'accueil de loisirs dispose de matériels et d'espaces adaptés pour sécuriser les enfants et leur permettre de jouer librement.

2.1 Les espaces disponibles



Couloir d'accueil



Entrée



Espace extérieur
maternelles



Espace extérieur
élémentaires



Espace extérieur
élémentaires



Gymnase



Gymnase (petite
salle)



Restauration



Salle activités
maternelles



Salle activités
élémentaires

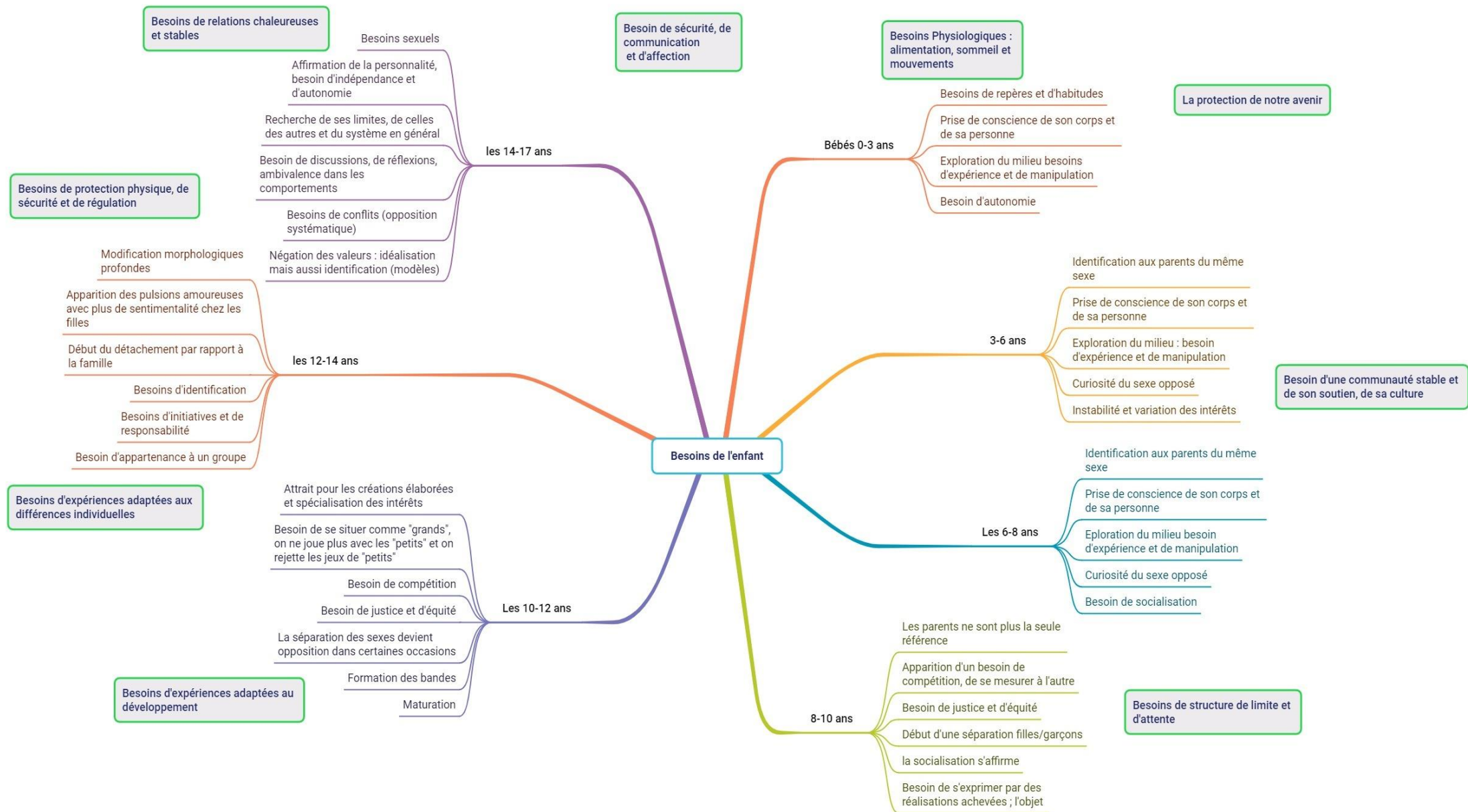
Les enfants sont libres de circuler dans les espaces au grè de leurs envies. Chaque salle mise à disposition offre un usage particulier :

- Salle motricité : activités motrices ou jeux
- Espace de restauration : activité culinaire (une fois par semaine)
- Salle d'activités : différents espaces aménagés (garage, cuisine, poupées, déguisements..)
- Salle bibliothèque et ludothèque
- Salle TBI : activités manuelles et créations
- Espaces extérieurs : Grands jeux, jeux de ballons, jeux de coopération, jeux de cour ...

2.2 La place de l'enfant, le public

L'accueil de loisirs accueille tous les enfants à partir de 2.5 ans (scolarisés) jusqu'à 15 ans. Les enfants sont accueillis collectivement en prenant en considération leur singularité, leur personnalité, leurs besoins dans des pratiques bientraitantes et bienveillantes. « *En contradiction avec la maltraitance, **la bientraitance** permet l'épanouissement de l'enfant. **La bientraitance** c'est agir dans l'objectif de répondre aux besoins de l'enfant à un instant donné. C'est avoir des comportements ou attitudes positives et constantes de respect, d'encouragement, de confiance, d'accompagnement, de patience et transmettre des valeurs éthiques et morales tout en gardant à l'esprit une posture professionnelle.*

***La bientraitance** c'est aussi la mise en place d'un lieu sécurisé et sécurisant pour l'enfant, dans lequel il/elle va pouvoir s'émanciper de manière sereine. La sécurité des enfants est une obligation de moyens au titre de l'accueil de loisirs. **La bienveillance** participe à l'épanouissement de l'enfant. Être bienveillant, c'est être attentif au bien-être et au bonheur des enfants. Avoir des paroles appropriées aux besoins, savoir écouter, porter un regard compréhensif et sans jugement sur un-e enfant. Être bienveillant c'est aussi poser un cadre juste et clair pour accompagner l'enfant dans la construction de ses repères. »*



2.3 L'accueil des enfants à besoins « spécifiques »

Chaque enfant est singulier mais l'accueil de loisirs a vocation à accueillir des enfants ayant des besoins spécifiques en lien avec le contexte dans lequel ils évoluent et/ou en lien avec leur santé. Il peut s'agir de :

- Enfants en situation de handicap,
- Enfants en situation familiale ou sociale difficile,
- Enfants intellectuellement précoces
- Enfants nouvellement arrivés en France,
- Enfants malades,
- Enfants du voyage...

Lorsque les besoins spécifiques sont connus en amont, la famille est reçue pour la demande d'inscription afin de préparer au mieux l'accueil de leur enfant. Il s'agit de créer une relation de confiance propice au dialogue et à l'échange afin de permettre aux parents d'exposer la situation de leur enfant et d'expliquer les contraintes de l'accueil de loisirs mais également de définir les modalités d'accueil (journée, quelques heures, avec ou sans repas, accueil progressif...). L'accueil quotidien avec les parents permet de les rassurer, de valoriser la dynamique d'inclusion ou de réadapter éventuellement les modalités d'accueil. Les mentions figurant dans la fiche sanitaire et notamment la notion de PAI permettent également d'identifier les besoins de l'enfant et de définir les potentielles spécificités d'accueil. Dans ce cadre, la directrice peut proposer à la famille un rdv pour compléter les documents.



Source Le plan Mercredi : un engagement pour un accueil éducatif – Préfet de la Manche

Les animateurs ou directeurs suivent régulièrement des actions de formation ou sensibilisation menées sur le thème du handicap. Ils peuvent également s'appuyer sur le pôle ressource handicap du département (PARH89 parh89pepcbfc.org [06 36 09 01 84](tel:0636090184))

« Il n'y a pas une solution prête à l'emploi, ni de projet d'animation spécifique pour accueillir un enfant en situation de handicap, mais comme avec les autres mineurs accueillis, une volonté d'expérimenter des pratiques pédagogiques pour faire vivre une dynamique collective en mettant en lien les singularités de chaque enfant. »

2.4 L'accueil des enfants de moins de 6 ans

« Accueillir un enfant de moins de 6 ans, c'est considérer l'ensemble des temps de vie de l'enfant ». Assurer un accueil de qualité et bienveillant passe nécessairement par la connaissance et une prise en compte des besoins spécifiques des jeunes enfants



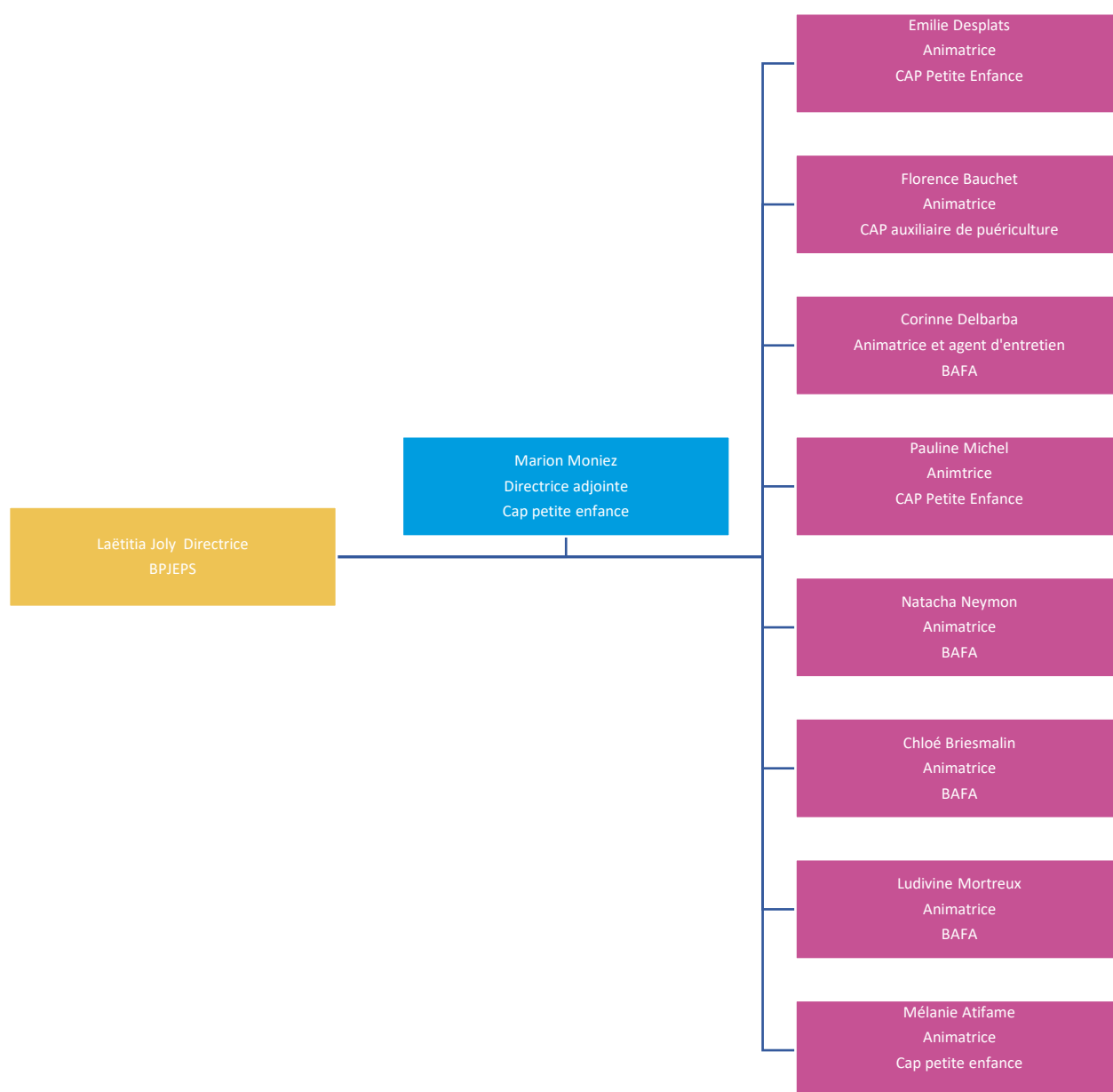
Presented with xmi id

3. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

La directrice de l'équipe est titulaire d'un BPJEPS. Elle a pour mission la conception, le suivi et la mise en œuvre du projet pédagogique, le management de l'équipe, la gestion du budget, la gestion des inscriptions et l'accueil des familles, la continuité éducative avec les enseignants.

L'équipe est constituée d'animateurs diplômés (BPJEPS, BAFA, BAFD, CAP) ou stagiaires. Le nombre d'animateurs présents varie en fonction du nombre d'enfants inscrits et respecte la réglementation en vigueur.

		2,5 ans – 6 ans	6-15 ans
Extrascolaire	Accueil/sortie	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants
	Baignade	1 animateur pour 5 enfants	1 animateur pour 8 enfants
Périscolaire	Taux d'encadrement pedt	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants



Rôle de l'animateur							
Assurer la sécurité	Projet pédagogique	Animer	Accompagner/éduquer/organiser le vivre ensemble	communiquer	alerter	responsable	impulser des projets
physique — déplacement et dans les différentes activités morale /affective — écoute bienveillante environnement sécurisé (aménagement) créer des repères, des rituels respect du rythme de l'enfant et de ses besoins	élaboration mise en oeuvre évaluation	organiser des activités ludiques et variées Initier des découvertes tout en privilégiant le jeu et le plaisir jouer avec proposer sans imposer, s'adapter au moment/au public/aux conditions matériel adapté	accompagner le moment de la séparation (enfant et parent) veiller au bon fonctionnement du groupe tout en prenant en compte les besoins individuels autorité et pas autoritarisme - sanction et non punition	équipe pluridisciplinaire — échange/partage d'informations exprimer ses désaccords afin d'apaiser les situations/tensions cohérence éducative famille — transmission positive (et négative si nécessaire) public — vocabulaire adapté se mettre à hauteur d'enfant tenir ses engagements qui doivent être réalisables	danger — bâtiment/environnement protection de l'enfance / maltraitance risque sanitaire accident	montrer l'exemple être responsable de son matériel et de l'espace mis à disposition posture professionnelle — être "dynamique/enthousiaste"	être force de proposition faire preuve d'initiative accompagner les projets qui émanent des enfants

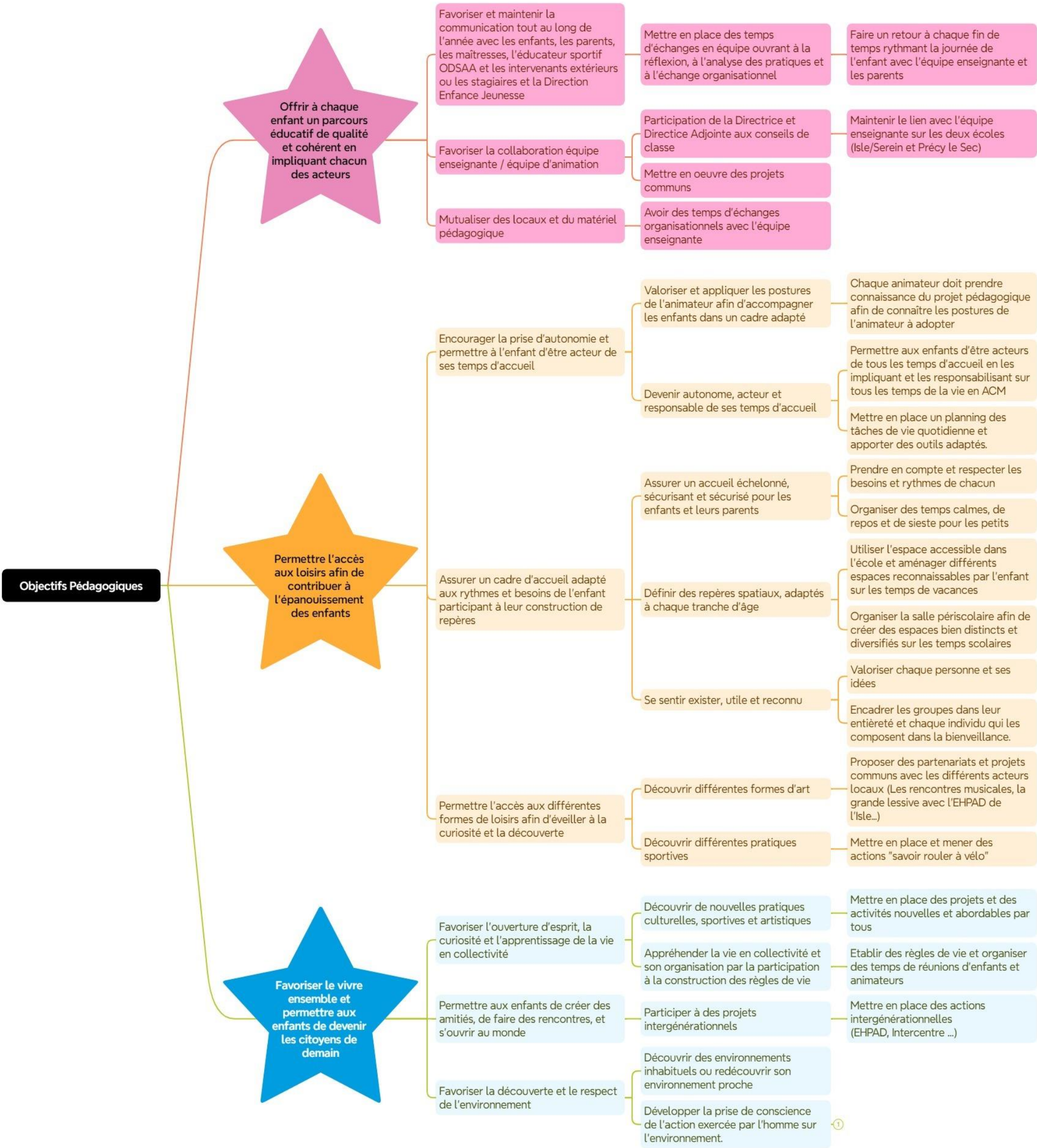
Les stagiaires

Les ALSH du Serein accueillent régulièrement des stagiaires : BAFA, BAFD, CPIEPS, BACPRO SAPAAT. La directrice de l'ALSH a en charge l'accompagnement du stagiaire dans son processus de formation. Toute demande de stage est soumise à un entretien préalable physique ou téléphonique. Ce premier temps d'échanges permet d'effectuer un état des lieux des connaissances du stagiaire sur le public, ses appétences en termes d'animation et définir ensemble les objectifs du stage. Afin d'enrichir l'expérience du stagiaire, il peut lui être proposé d'être accueilli dans différents sites d'accueil selon la durée du stage. Le projet éducatif ainsi que le projet pédagogique sont présentés au stagiaire afin qu'il puisse prendre connaissance des intentions éducatives. L'organisation de l'accueil des stagiaires s'appuie sur les préconisations définies dans la fiche n°9 : Comment accompagner et évaluer un stagiaire BAFA ? du memento départemental.

Au-delà de ces préconisations, une démarche d'harmonisation des pratiques est amorcée à l'échelle du service enfance de la CCS afin de construire et utiliser des outils communs d'accueil (grille d'évaluation, livret des stagiaires, tableau récapitulatif d'accueil et suivi des stagiaires...)

4. LE FONCTIONNEMENT DE L'ALSH

4.1 Les objectifs



4.2 Les activités

Les activités proposées sont diversifiées et adaptées aux envies des enfants. Celles-ci doivent susciter la curiosité, la découverte et le plaisir et permettre aux enfants de vivre des expériences nouvelles. Dans le cadre de projet spécifique, il est possible de faire appel à des intervenants spécifiques afin de contribuer à ouvrir leur champ de connaissances. L'équipe d'animation accompagne les enfants dans la réalisation des activités mais ces derniers ne sont pas contraints de participer. L'activité est « pensée » en fonction de finalité pour l'enfant, et est guidée par des préoccupations éducatives. Les activités proposées peuvent être :

- Des activités artistiques et culturelles
- Des grands jeux
- Des activités physiques et sportives
- Des activités culinaires
- Des activités scientifiques
- Des activités numériques.

Les activités dirigées sont articulées avec des temps de jeux libres. Les temps de vie quotidienne sont également des outils au service d'objectifs éducatifs permettant de réinterroger les fonctionnements observés chez les enfants et ainsi valoriser leur estime d'eux-mêmes.

Les activités sportives et physiques

L'ALSH peut constituer pour certains enfants le seul lieu de découverte et de pratiques sportives. L'organisateur est particulièrement sensible à cet élément et souhaite offrir à chaque enfant la possibilité de développer ses capacités motrices tout en découvrant plusieurs disciplines sportives. Tout au long de l'année, les enfants ont la possibilité de participer aux Ecoles multisport organisées sur les temps périscolaires dans le cadre des accueils de loisirs. Ces temps sont animés par éducateurs/trices sportifs diplômés de l'Office des Sports d'Avallon et de l'Avallonnais. (ODSAA) ou du GEMA 89.

Les animateurs organisent et proposent également aux enfants accueillis des activités physiques ludiques et récréatives qui ne sont pas règlementées et ne nécessitent pas de diplôme particulier. Ces activités peuvent être proposées sur des temps d'animation spécifiques mais également durant les jeux libres sur les temps méridiens.

Les activités à risque règlementées organisées par l'alsh sont encadrées par des personnes diplômées, répondant à l'arrêté du 25 avril 2012.

4.3 Journée type

Accueil périscolaire :

Site Isle sur Serein

Horaire/créneau		Organisation de l'accueil
Le matin	Les lundis/mardis/jeudis et vendredis de 7h30 à 8h15	Accueil en douceur : jeux libres – réveil
	Mercredi de 7h30 à 8h45	
Le temps méridien	Les lundis/mardis/jeudis et vendredis de 12h00 à 13h45	Les enfants sont répartis en groupe d'âge Les maternels et les cp : • Passage aux sanitaires puis déjeuner de 12h00 à 13h00 • 13h00 à 13h45 : jeux libres ou petites activités Enfants de CE1 au CM2 : • Activités de 12h00 à 12h30 : jeux collectifs • 12h30 à 13h15/30 : déjeuner • 13h30 à 13h45 : « l'actu du jour » 13h45 : Retour en classe
	Mercredis	Accueil en âges mélangés

Les naps	Les lundis/mardis et et jeudis de 15h30 à 16h30	Activités proposées par 6 animateurs par thématiques entre deux périodes de vacances Petite section : accueil échelonné Les lundis : activité sportive animée par l'ODSAA
Le soir	Les lundis/mardis et jeudis de 16h30 à 18h30	Temps du goûter – (restes du midi fourni pain/fromage-fruit pour les enfants qui n'ont pas de goûter) Jeux / temps libres
	Les vendredis de 15h30 à 18h30	15h30 à 16h00 : temps d'activités commun avec l'ensemble des enfants (loto, concours de dessin, karaoké, boum...) Goûter Jeux libres
	Les lundis et vendredis De 16h45 à 17h45	Ecole multi sports animée par l'office des sports Les lundis : du ce2 au cem2 Les vendredis : du cp au ce2

Les mercredis après-midi	Après le repas	Temps calmes/jeux libres
	14h00 à 16h00	Activités dirigées selon un planning d'animation – une sortie par période
	De 16h00 à 16h30	Goûter
	De 16h30 à 17h00	Jeux libres
	De 17h00 à 18h30	Départ échelonné

Site Précý le sec

8 à 10 enfants (CM1/CM2) sont accueillis par une animatrice à la salle des fêtes de Précý le sec sur le temps méridien (les lundis, mardis, jeudis et vendredis). Les enfants déjeunent ensemble de 12 heures à 13 heures dans une ambiance conviviale. Un temps d'animation est ensuite proposé de 13 heures à 13h30.

Accueil extrascolaire

Une thématique vient ponctuer chaque semaine de vacances. Les enfants sont accueillis en âges mélangés. La libre circulation des enfants dans l'espace et l'implication des enfants dans la proposition d'activités font partie intégrante du projet.

Les enfants peuvent être accueillis à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

	Horaire/ créneau	Organisation de l'accueil
Le matin	De 7h30 à 9h00	Accueil échelonné dans la salle d'animation et dans l'espace de motricité Les enfants sont inscrits sur une fiche de présence et pointés à leur arrivée Temps d'échanges avec les familles
	9h00	Réunion des enfants (les lundis)
	9h30 -11h30	Temps d'activités ou de motricité libre
	11h30	Jeux extérieurs
Temps méridien	12h00	Déjeuner en un seul service
	13h00	Jeux libres calmes
Après-midi	13h30	Temps d'accueil et jeux extérieurs
	13h30	Sieste des petits à la demande et selon la fiche de renseignement
	14h00	Temps d'activités dirigés
	16h00	Goûter fourni par l'alsh
	16h30	Jeux libres
	17h00 à 19h00	Départ échelonné

Les séjours

Durant la période estivale, les accueils de loisirs du Serein proposent des séjours aux enfants du territoire. A partir de 2025, il est envisagé de proposer 4 séjours par tranche d'âge animés par les animateurs volontaires des accueils de loisirs permanents. Ces séjours ont pour objectifs de :

- Permettre de créer de nouvelles amitiés et favoriser la rencontre,
- Permettre aux enfants de vivre un temps de vacances,
- S'approprier son patrimoine, son environnement, et/ou découvrir un nouvel environnement
- Favoriser l'acquisition de l'autonomie.

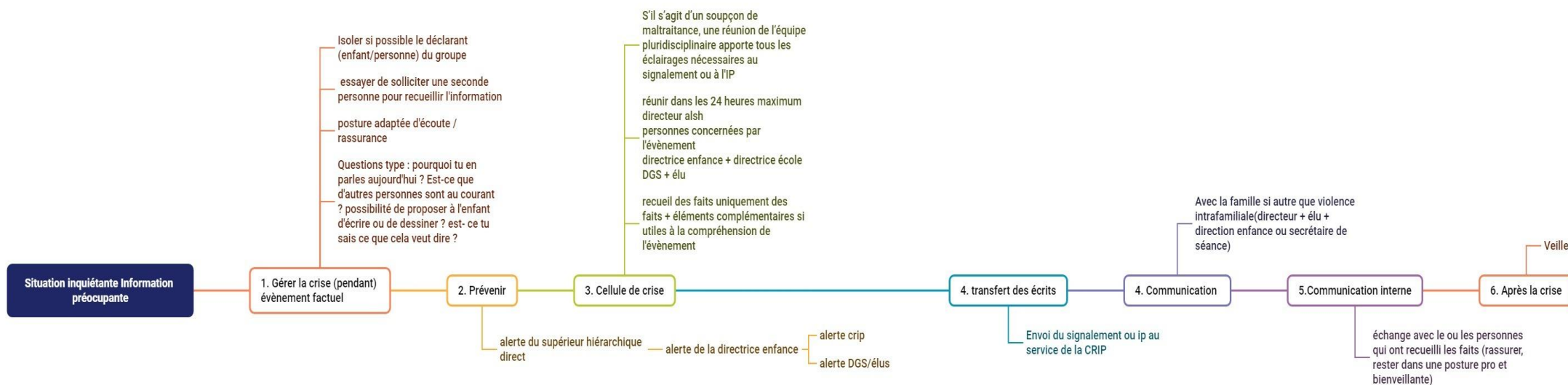
Les enfants sont hébergés sous tente et participent à la vie du camp. Ils s'impliquent pleinement dans la vie quotidienne et notamment dans la préparation des repas.

Les séjours permettent également aux équipes pédagogiques du Serein de construire ensemble un projet commun, d'échanger les bonnes pratiques et de développer une culture éducative commune.

5. LA SECURITE

5.1 Enfance en danger et signalement

L'équipe pédagogique peut être confrontée à l'attitude d'un enfant laissant supposer une situation de maltraitance. « La maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leu origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. L'équipe d'animation, est sensibilisée régulièrement à cette problématique.



Presented with xmi d

Lorsqu'un animateur est amené à recueillir les confidences d'un enfant, il veille à ne pas poser de questions trop suggestives. Le signalement ou l'information préoccupante doit faire l'objet en amont d'une discussion au sein de l'équipe avec la directrice enfance jeunesse. Une procédure des situations indésirables permet de définir l'organisation interne à mettre en œuvre en cas de suspicion. Les autorités compétentes sont immédiatement alertées par la directrice du service selon la procédure « enfant en danger ».

5.2 Prévention incendie

L'accueil de loisirs dispose de différents documents de prévention en cas d'incendie :

- Le plan de sécurité incendie (psi) : définissant une série d'actions à prendre lorsque les enfants doivent être déplacés vers un lieu sécuritaire
- Les consignes de sécurité incendie : synthétisant les actions à mettre en œuvre sans délai à destination du personnel
- Les numéros d'urgence

Les exercices d'évacuation sont organisés sur les temps scolaires auxquels les agents de l'alsh participent.

5.3 Prévention intrusion malveillante

En lien avec l'actualité nationale, la Préfecture transmet le niveau d'alerte qui peut être « Vigilance », « sécurité renforcée – risque attentat », « urgence attentat ». L'accueil de loisirs dispose de procédure à réaliser en cas d'intrusion :

- Mise à l'abri : consignes à appliquer (document de synthèse)
- Plan de sécurité intrusion : document détaillé de la procédure avec deux solutions envisagées, confinement ou évacuation.

Un exercice d'évacuation est également organisé au moins une fois par an sur les temps scolaires.

5.4 Hygiène alimentaire

Actuellement le service de restauration est assuré via un marché de repas « Fabrication, conditionnement et livraison en liaison froide » par Elite restauration. L'équipe d'animation applique le plan de maîtrise sanitaire (pms) dont les procédures fondées sur le système d'analyse des dangers HACCP. Des actions de sensibilisation aux pratiques HACCP sont organisées via le CNFPT ou le prestataire de marché de repas.

6. LA SANTE

Le suivi sanitaire et donc les fonctions d'assistant sanitaire sont assurés par la directrice qui vérifie au moment de l'inscription :

- Que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires (loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017),
- Des informations relatives aux antécédents médicaux et/ou chirurgicaux ou tout autre élément médical susceptible d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil,
- De la transmission de la fiche sanitaire complétée.

La directrice s'assure également du suivi des PAI et du contenu des trousse de secours. L'ensemble des animateurs peuvent être amenés à apporter des soins aux enfants en cas de blessure bénigne, notifiés dans un registre spécifique. Aucun médicament n'est administré sans ordonnance.

L'ensemble des équipes est formé au geste des premiers secours.

7. EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

7.1 Fréquence

Le projet pédagogique est évalué une fois par an, au cours du dernier trimestre. L'évaluation porte sur l'atteinte des objectifs pédagogiques mais également sur l'organisation du service.

7.2 Critères d'évaluation

		En questionnaire	Non atteint	Partiellement atteint	Atteint	Dépassé
Parcours éducatif	Qualité des échanges avec les intervenants					
	Qualité des échanges avec l'équipe enseignante					
	Echanges quotidiens avec les enseignantes sur rythme de l'enfant					
	Participation aux conseils d'écoles					
	Matériel mutualisé					
	Formalisation d'un temps d'échanges par an					
	Outils pédagogiques créés et partagés					
	Mise en œuvre de projets communs					

		En questionnaire	Non atteint	Partiellement atteint	Atteint	Dépassé
Epanouissement des enfants	Posture de l'animateur adaptée et valorisant l'enfant					
	Les enfants participent à la vie quotidienne					
	Un planning des tâches est réalisé et utilisé					
	Les différents temps de la journée respectent le rythme de l'enfant					
	Des repères spatiotemporels visuels existent					
	L'espace est aménagé sur le temps périscolaire					

	Projets menés sur le thème de l'art					
	Les projets menés sur le thème de l'art et de la culture sont qualitatifs					
	Projets menés avec des acteurs locaux					
	Les projets menés avec les acteurs locaux sont qualitatifs					
	Projets menés sur le thème savoir rouler					
	Les projets menés sur le thème savoir rouler sont qualitatifs					

		En questionnaire	Non atteint	Partiellement atteint	Atteint	Dépassé
Citoyenneté et Vivre ensemble	Il existe des règles de vie					
	Les enfants connaissent les règles de vie					
	Les enfants respectent les règles de vie					
	Mise en place de projets intergénérationnels					
	Les projets intergénérationnels favorisent la rencontre et l'échange					
	Des actions sur le thème de l'environnement sont menées					
	Des actions sur le thème de la découverte du patrimoine sont menées régulièrement					

 www.ccduserein.fr

 <https://uu.fr/cJYO>

 [enfance@ccduserein.f](mailto:enfance@ccduserein.fr)
r



associative
EPCI
Service
Serein
Projet
Accueil Proximité
Intercommunalité
Communes
Conseil public Vie
Communautaire
Communauté



*Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque
seul, les hommes s'éduquent ensemble par
l'intermédiaire du monde*